

---

Jour de séance 92

le mercredi 12 octobre 2022

10 h

Prière.

En l'absence inévitable du président de la Chambre, M<sup>me</sup> Anderson-Mason, vice-présidente, assume sa suppléance.

L'hon. M. G. Savoie, leader parlementaire du gouvernement, annonce que, après la troisième lecture, la sanction royale aura lieu.

Est lu une troisième fois le projet de loi d'intérêt privé suivant :

119, *Loi modifiant la Loi sur les techniques du génie.*

Il est ordonné que ce projet de loi soit adopté.

La séance, suspendue à 10 h 56, reprend à 11 h 30.

S.H. la lieutenant-gouverneure est annoncée et, invitée à faire son entrée, prend place au trône.

La vice-présidente s'adresse à Son Honneur, en ces termes :

Qu'il plaise à Votre Honneur,

L'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick a adopté au cours de la période de session écoulée un projet de loi que je prie respectueusement en son nom Votre Honneur de sanctionner.

Le juriste donne lecture du titre du projet de loi, que voici :

119, *Loi modifiant la Loi sur les techniques du génie.*

Son Honneur accorde sa sanction, en ces termes :

Le roi le veut. It is the King's wish.

Le greffier adjoint proclame la sanction de Son Honneur, en ces termes :

Au nom de Sa Majesté, S.H. la lieutenant-gouverneure sanctionne ce projet de loi, l'édicte et en ordonne l'impression.

Son Honneur se retire de la Chambre. La vice-présidente de la Chambre remonte au fauteuil.

---

La séance est levée à 11 h 37.